

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE CITOYENNE DE SAVIGNY

- ARTICLE 1 :** D'une capacité maximum de 80 personnes, la Salle citoyenne est utilisée prioritairement par les associations communales pour des réunions, des activités culturelles ou sportives.
Elle peut également être louée à des particuliers résidents sur la commune pour l'organisation de réunions, de repas de famille ou autres. Elle pourra être ouverte aux résidents extérieurs lorsque ces derniers louent la grande salle en concomitance.
- ARTICLE 2 :** La location de la cuisine ne pourra s'effectuer qu'en l'absence de réservation de la grande salle dans le mois précédent la demande d'occupation.
- ARTICLE 3 :** Toute réservation de la salle devra être confirmée dans les quinze jours suivants à l'aide du bulletin d'inscription qui lui sera remis ou envoyé.
- ARTICLE 4 :** Il est rappelé que **la commune n'est pas responsable** des objets entreposés ou oubliés lors de l'utilisation de la salle.
Les occupants devront obligatoirement se garantir par **une assurance en responsabilité civile** contre les accidents survenant aux usagers et les dégâts ou dégradations causés aux installations et produire une attestation suivant modèle joint.
- ARTICLE 5 :** Les utilisateurs assurent sous leur propre responsabilité **la discipline** et l'ordre dans la salle et à l'extérieur afin **d'éviter les actes de vandalisme et les causes de bruits** aux alentours du bâtiment communal (klaxons, cris, portières...).
Ils s'engagent à faire immédiatement appel aux autorités compétentes en cas de scènes de désordre (rixes ou querelles).
- ARTICLE 6 :** **L'accès aux issues de secours** doit toujours être libre et accessible pour tous afin de permettre une évacuation rapide, le cas échéant.
- ARTICLE 7 :** La salle sera nettoyée par les utilisateurs. Afin de retrouver les locaux en bon état, nous vous invitons à respecter scrupuleusement les conseils suivants :
- Après chaque utilisation, **la salle devra être rendue propre**, c'est-à-dire minutieusement **balayée et serpillée**.
Vider les poubelles et nettoyer les lavabos et toilettes.
Les chaises et les tables seront nettoyées.
Les déchets et bouteilles de verre seront déposés dans les containers prévus à cet effet. Les **abords de la salle** seront **nettoyés** si nécessaire pour qu'aucune bouteille, aucun débris de verre ou papier ne subsiste.
 - Tables et chaises seront utilisées uniquement à l'intérieur de la salle et devront être manipulées avec précaution.
 - Penser à éteindre l'électricité et à fermer portes, et portes fenêtres au moment du départ.